

47^e réunion du Comité permanent
2-4 mars 2010
Point 6c) de l'ordre du jour

Exposé sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général

I. Feuille de route du Bureau de l'Inspecteur général

- Le Bureau de l'Inspecteur général a élaboré et a commencé à mettre en œuvre une feuille de route visant à renforcer la qualité de la gestion de l'administration et des opérations, y compris l'obligation de rendre des comptes à tous les niveaux de l'Organisation ; le renforcement de mécanismes pour le suivi et l'exécution systématique des recommandations de l'Office ; et le rehaussement du prestige du Bureau de l'Inspecteur général, en tant qu'acteur impartial ainsi que la transparence au niveau de l'administration disciplinaire au HCR.
- Pour atteindre ces objectifs, le Bureau de l'Inspecteur général se concentrera sur quatre thèmes. Le premier a trait aux perceptions et à la coopération afin d'améliorer les communications et l'interaction entre le Bureau de l'Inspecteur général et les collègues du HCR dans le monde. Le deuxième a trait aux synergies et aux questions transversales afin de renforcer les services fournis par le Bureau de l'Inspecteur général au niveau des inspections, des investigations et des enquêtes. Le troisième a trait au professionnalisme et à l'intégrité qui s'efforce de promouvoir le Bureau de l'Inspecteur général en tant que référence pour une norme d'excellence. Le quatrième et dernier a trait à la valeur ajoutée et à l'efficacité, afin de développer encore les méthodes de travail actuelles, fondées sur l'expérience existantes.

II. Actualisation des activités conduites par le Bureau de l'Inspecteur général depuis octobre 2009

- Entre octobre 2009 et janvier 2010, le Bureau de l'Inspecteur général a effectué cinq missions d'inspection standard (quatre vers des opérations sur le terrain et une au Siège), une mission de vérification et une enquête spécifique. En outre, le Bureau de l'Inspecteur général a participé à une mission d'examen de gestion conduite par le Bureau concerné.
1. Mise en œuvre des recommandations de l'Office européen de lutte anti-fraude
 - A la fin de 2009, le Bureau de l'Inspecteur général avait mis en œuvre 85 pour cent des recommandations de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF). La mise en œuvre des recommandations restantes constitue une priorité toujours actuelle qui inclut la création d'un Comité consultatif externe, l'achèvement d'un mémorandum d'accord révisé avec le Bureau des Nations Unies pour les services de contrôle interne et l'élargissement du mandat du Bureau de l'Inspecteur général pour mener des enquêtes concernant des tierces parties. En octobre 2009, le Bureau de l'Inspecteur général a conduit une enquête spécifique concernant les attaques violentes ayant provoqué la mort de trois fonctionnaires du HCR au Pakistan l'année dernière.

2. Inspections

- Un rapport actualisé sur les bonnes pratiques et les conclusions récurrentes sera publié par le Bureau de l'Inspecteur général au cours du premier semestre de 2010. Les principales tendances de ces récentes inspections sont les suivantes :

Gestion globale et interne

- On estime que de nombreux bureaux sont bien gérés et que les représentants maintiennent des contacts satisfaisants avec des interlocuteurs clés ; toutefois, peu de bureaux ont élaboré une stratégie commune d'opérations dans les pays entièrement basée sur les résultats.
- Les contraintes en matière de ressources et les exigences lourdes en matière d'établissement de rapports ont toujours une incidence négative sur la capacité du HCR à assurer une protection et une assistance adéquates aux personnes relevant de sa compétence.

Gestion de la protection

- Un certain nombre de bureaux ne disposent pas de procédures d'opérations standard, même pour des domaines clés tels que la détermination de statut de réfugié et la violence sexuelle et sexiste.

Gestion de programmes

- Beaucoup d'améliorations peuvent encore être apportées dans un certain nombre d'opérations sur le terrain au niveau de la formation et de la création de capacités, notamment de la part d'ONG nationales partenaires d'exécution.
- Lorsque les partenaires utilisent leurs propres fonds et autres ressources pour mettre en œuvre des programmes du HCR, il convient que ce soit reflété de meilleure façon dans les descriptions de projets et diffusé.

Gestion administrative

- Dans de nombreux lieux d'affectation, les effectifs associés (administrateurs auxiliaires et Volontaires des Nations Unies) continuent d'exercer des fonctions clés.
- La plupart des bureaux organisent des stages de formation et de recyclage concernant le code de conduite. Toutefois, il y a un certain nombre d'autres problèmes liés à l'administration qui pourraient être abordés utilement au cours de ces stages de recyclage.

Mise en œuvre des recommandations

- Les représentants prenant leurs fonctions ne bénéficient que rarement d'une information adéquate concernant les conclusions d'inspection. Cela retarde la prise de mesures efficaces pour mettre en œuvre les recommandations d'inspection.

3. Investigations

- Entre octobre 2009 et janvier 2010, le Bureau de l'Inspecteur général a enregistré 42 cas d'allégations de mauvaise conduite et trois rapports d'investigation ont été envoyés à la Division de la gestion des ressources humaines. Environ 15 pour cent de ces allégations concernent directement les bénéficiaires du HCR et portent sur une fraude éventuelle liée à la détermination du statut de réfugié et à la réinstallation et impliquant l'exploitation sexuelle de réfugiés. Les deux types les plus courants d'allégations de mauvaise conduite de personnel restent les mêmes qu'au cours des périodes d'établissement de rapports antérieurs, notamment l'abus de pouvoir par la direction et le harcèlement. Ces allégations représentent 40 pour cent du total des doléances reçues.
- Le Bureau de l'Inspecteur général est en contact régulier avec d'autres sections et divisions compétentes du HCR – telles que la Division de la gestion des ressources humaines, le Bureau de l'Ombudsman, le Bureau de la déontologie ainsi que la Section du bien-être du personnel. Cette interaction est utile pour mieux comprendre les causes de conflit entre le personnel du HCR et pour trouver les moyens de prévenir le conflit.
- Suite à la recommandation de l'Office européen de lutte anti-fraude selon laquelle le Bureau de l'Inspecteur général devrait avoir pour tâche de mener une investigation concernant des tierces parties, le Bureau de l'Inspecteur général passe en revue les exigences y afférentes avec la Section des conseils juridiques du HCR et examine les pratiques d'autres organisations au sein du système des Nations Unies.

III. Ressources

- Un expert en matière d'investigations a été recruté le 1^{er} février 2010 afin d'apporter son expérience en matière de meilleures pratiques internationales aux activités d'investigation du Bureau de l'Inspecteur général. En outre, le Comité budgétaire du HCR a approuvé cinq postes d'assistance temporaire qui permettront au Bureau de continuer à progresser dans l'adoption des réformes nécessaires.

*HCR
Février 2010*